



Le 902

JOURNAL DE L'UD CGT HAUTS-DE-SEINE

**UD CGT 92 - IMMEUBLE LA ROTONDE
32-34, AVENUE DES CHAMPS PIERREUX - NANTERRE
TÉL. : 01.41.20.91.00
MAIL : CONTACT@UD-CGT92.FR**

Sommaire

4-5

Sauvons notre UL de Levallois

6

Négociations Annuelles Obligatoires

7-8

Carton rouge pour les Jeux Olympiques

9-11

Campagne TPE 2024

13

Luttes gigantesques : Capgemini/Altran

14-17

Journée du 8 mars : Droit des femmes

18-19

Pôle-mêledenos initiatives départementales

20-29

Février 2024 : Une Panthéonisation qui fait date!

20-29

Infos et Actus Droits

20-29

Culture

30

Agenda/Syndiquez-vous

Edito



Laurence MEQUECIN
Membre du bureau de l'UD CGT 92



Depuis plusieurs mois, nous essayons de travailler à la mise en place d'un collectif revendicatif au sein de l'Union Départementale des Hauts-De-Seine.

Ce collectif va avoir besoin de toutes et tous pour pouvoir produire du matériel militant pour aider les syndicats à gagner des avancées dans leurs entreprises, dans leurs services mais aussi dans le cadre interprofessionnel pour l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es de notre département.

Les sujets revendicatifs sont nombreux : partage des richesses, salaires, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, conditions de travail, retraites, assurance-chômage, régularisation des sans-papiers, lutte contre les discriminations, emplois, services publics, logement, transports, justice sociale et environnementale...

Nous le savons à la CGT, c'est l'union de toutes et tous qui fait les victoires !



Ce qu'il nous faut ce sont des camarades prêt-es à s'investir quelques heures pour nous aider à transformer la vie des salarié-es des Hauts-de-Seine.



Le collectif revendicatif de l'Union Départementale a besoin de talents pour pouvoir se mettre en place et vivre !



Tu es intéressé-e ?

Tu as envie de t'investir dans le changement pour une UD forte et combative ?

Alors tu seras la/le bienvenu-e !



SAUVONS NOTRE UL DE LEVALLOIS !

Depuis le début de l'année 2024, notre Union Locale CGT de Levallois s'est vue intimée l'ordre de rendre les locaux occupés situés dans l'Espace Syndicat de Levallois-Perret au 39 rue Deguingand à Levallois Perret. Les syndicats Cgt, Fo, CFTC et CGC sont ainsi priés de faire « leurs cartons » et de trouver un autre point de chute.



La mairie met ainsi fin à notre convention d'occupation signée depuis les années 80.

Nos discussions avec la maire sont au point mort. La maire de Levallois ne veut plus de syndicats sur son territoire ! La mairie nous demande de nous en aller, tout de suite, maintenant, sans solution de relogement. La seule proposition faite aux syndicats est un espace partagé sur réservation. Mais non l'activité syndicale ne se contente pas d'un « co-working militant ». Cette situation est inacceptable car les syndicats sont installés à Levallois depuis 1896. On en regretterait presque Balkany, qui dans les années 1980, après quelques péripéties et tentatives de nous évincer, nous a tant bien que mal relogés !

Nous avons en intersyndicale effectué un recours gracieux, ce qui nous laisse un peu de temps pour construire notre riposte et continuer à mettre la pression à la mairie. Il nous faut donc continuer à nous mobiliser, tracter, populariser la pétition intersyndicale. A ce jour plus de 1200 signatures ont été récoltées, il faut continuer ! Notre avocat envisage également un recours au tribunal administratif. Nous ne nous laisserons pas effacer de l'histoire de la ville de Levallois !

Remise en cause de Locaux et répression syndicale

Mais l'attaque de l'Ul de Levallois, comme d'autres unions locales en territoire (Poissy, d'Aubervilliers, Argenteuil entre autres) ne tombe pas comme cela, par hasard !

Notre activité syndicale se voit, depuis la bataille pour les retraites, entravée. Nous faisons face à une répression sans précédent. Nous sortons de plusieurs mois de bataille unitaire dure contre la réforme injustifiée et violente des retraites, cela a permis de remettre le syndicalisme sur le devant de la scène en redonnant une visibilité à notre utilité, à nos moyens d'actions collectifs. Ainsi, le Gouvernement et les médias à sa botte n'ont de cesse de vouloir nous invisibiliser, nous faire taire, nous museler, nous décrédibiliser par tous moyens.

À la CGT, pas moins de trois secrétaires confédéraux, 17 secrétaires généraux d'unions départementales et plus de 1000 militants sont traînés devant les tribunaux et c'est sans compter toutes celles et ceux qui subissent l'acharnement anti syndical dans leurs entreprises ou leurs collectivités. Dans notre département nous n'avons pas été épargnés, Nathalie, Elena, Alain, Brahim, Karim, Rafik et bien d'autres subissent de la part de leur direction des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Cette répression syndicale est en direction de toutes celles et ceux qui ont le culot d'avoir une autre vision sociétale, qui osent œuvrer pour le collectif. Nos syndicalistes sont traités comme des voyous. Trop c'est trop ! la répression syndicale est une arme du patronat qui vise à instaurer une politique de la peur afin de nous décourager mais cela ne fera que renforcer notre motivation à lutter.

Le capital utilise la droitisation de la société française, la montée des idées d'extrême droite pour réprimer toutes contestations contre l'ordre social, sans que personne pour l'instant ne réagisse mais jusqu'à quand ? Sommes-nous encore dans une véritable démocratie avec des syndicats qui ont des libres moyens d'actions et d'expression, des syndiqués et des militant-es qui luttent pour une société plus juste socialement, plus émancipatrice, plus égalitaire ? Oui le néolibéralisme à un problème avec la démocratie.

Notre arme à nous militant-es de la CGT c'est notre lucidité face à toutes les mesures anti sociales et anti environnementales votées depuis des décennies par les législateurs à la solde du capital et qui n'ont eu de cesse de réduire le droit des salarié-es, des syndicats, de nos élus et de nos mandatés. Loi de la représentativité, loi Rebasmen, fusion des instances. Les moyens donnés aux syndicats se réduisent de mandat en mandat.

Reconquérir aussi notre subvention départementale

Dans les Hauts-de-Seine, département le plus riche de France, après avoir supprimé la subvention départementale pour les organisations syndicales, on attaque maintenant à notre Union Locale de Levallois. Nous nous battons pour conserver notre maison des syndicats car depuis plus de 120 ans elle aide les salariés de tous horizons à se défendre et à s'organiser, à s'émanciper, elle crée un lien social et est là bien sûr pour être le point d'appui pour l'activité syndicale de proximité. Nos unions locales ont un rôle social et d'intérêt général. Elles font partie de la vie de nos cités. Nos unions locales s'inscrivent d'ailleurs dans le prolongement de la légalisation des organisations syndicales et des missions d'intérêt général qui leur ont été confiées par l'article 6 de loi du 21 mars 1884. Nos Uls sont également garantes de la protection de l'exercice d'une liberté fondamentale qui est celle de la liberté syndicale protégée notamment par l'article 6 du Préambule de la Constitution ainsi que son corollaire, le principe d'égalité, prévu par l'alinéa 1 du même Préambule.

Un peu d'histoire

La création d'une Bourse du travail avait été ainsi admise en son principe et primitivement installée dans les locaux même de l'ancienne mairie au début de l'année 1900, symbole de cet attachement de la Ville. Ainsi on retrouve l'existence de la Bourse du Travail dans la publication du journal Le Républicain du 21 janvier 1900. En 1984, après des échanges entre M. Patrick Balkany, Maire de la Commune, M. Pierre Beregovoy, Ministre du travail et la Préfecture, une solution avait été trouvée pour faire face à des contraintes de locaux de la Commune. C'est dans les années 1990 que les syndicats déménagent de nouveau et arrivent dans les locaux de la rue Deguingand.

L'union Départementale CGT du 92 défendra son union locale et demande à la mairie qu'une solution pérenne soit trouvée. L'Union Départementale et son Union Locale ont d'ailleurs envoyé un courrier au ministère du travail, à la Préfecture et à la région Ile-de-France. D'autres initiatives auront également lieu en concertation avec les camarades de l'union locale.

À ce jour, le bassin d'emploi de Levallois reste un des pôles majeurs de la région parisienne. Nous avons donc les plus grandes difficultés à identifier le motif d'intérêt général qui justifierait de priver dans de telles conditions les syndicats de leurs locaux alors que nous sommes des institutions historiques de la Ville assurant des missions essentielles et indispensables au profit des habitants, des salariés de Levallois et de leurs syndicats membres. **Bien plus qu'un enjeu syndical, la défense de notre union locale est une bataille politique qu'il nous faut mener et qu'il nous faut gagner !**

Pour soutenir l'Union Locale : merci de signer la pétition : <https://chnq.it/WNZgf6vmq2>

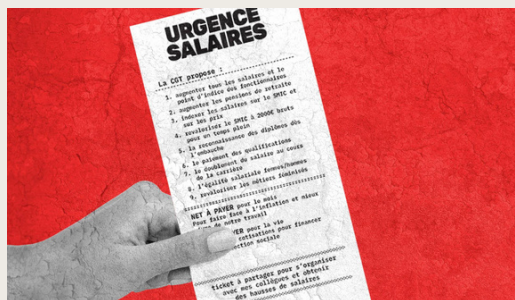


Négociations

Annuelles

Obligatoires

Salaires



Comme nous le voyons dans toutes les entreprises, les seules où les salarié-es obtiennent de réelles augmentations sont celles dans lesquelles les salarié-es se sont mobilisé-es. Sans les salarié-es, les syndicats seuls ne pèsent pas grand chose dans une négociation biaisée par une direction campant sur ses propositions a minima.

Dans de nombreuses entreprises du 92, les profits ont explosé malgré la crise, et les salaires ne suivent pas, loin s'en faut.

Dans certaines entreprises, les salarié-es se mobilisent.

- Chez Safran, ce sont plusieurs milliers de salarié-es qui se sont mis en grève (jusqu'à 40% des salarié-es !). La direction commence à fléchir et propose des augmentations mirobolantes de... 4%. Bon, les comptes sont toujours pas bons Kevin ! mais on progresse... Bizarrement, les salarié-es n'acceptent pas cette proposition au rabais et maintiennent leur pression*, malgré le chantage à la signature de la direction, qui menace de minorer ses "largesses" en cas de défaut de signature.
- Chez Orange**, la négociation a pris une nouvelle tournure, après qu'une réunion de négociation s'est faite envahir par les salarié-es en colère. Une vidéo de la prise de parole de la CGT lors de cette interruption devient virale sur les réseaux***

A contrario, dans une entreprise comme Capgemini, les salarié-es se mobilisent peu. L'entreprise fait des profits records chaque année, le salaire moyen baisse malgré l'inflation et l'augmentation des marges. Il y a deux ans, une intersyndicale avait bien cherché à mettre la pression sur la direction, mais les salarié-es ont dû penser que la présence des syndicats suffirait à obtenir quelque chose, et ne se sont pas mobilisé-es. Raté, rien n'a été obtenu, la direction profite de l'apathie des salarié-es, et ose proposer des mesurettees ! Et pour cette année, en guise d'augmentation ? : le relèvement du ticket resto (dont les salarié-es financent une partie) ! Et les actionnaires se gavent toujours plus en dividendes et rachats d'actions.

C'est grâce à la mobilisation que les directions lâchent du lest, et que les salarié-es obtiennent des avancées. Les congés payés, le repos hebdomadaire, la sécurité sociale, la retraite... Toutes les avancées sociales ont été obtenues par la lutte.

" C'est dans la rue qu'ça s'passe !!! "



CARTON ROUGE POUR LES JO ?

Nous sommes dans la dernière ligne droite avant les JOP qui se dérouleront du 26 juillet au 11 août pour les Jeux Olympiques et du 28 août au 8 septembre concernant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

La confédération a décidé de créer un collectif confédéral de suivi de la candidature de Paris JOP 2024 en septembre 2015. Il s'est constitué à partir des principales professions et territoires concernés par les jeux.

Depuis 8 ans la CGT est donc à l'initiative pour faire des Jeux Olympiques à Paris en 2024 un exemple concernant les conditions sociales des travailleurs et des travailleuses préparant cet événement sportif mondial. La Charte Sociale signée par toutes les organisations patronales (MEDEF, CPME et U2P) et syndicales (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC) comprend 16 principes qui engagent le comité d'organisation, les entreprises, les syndicats, sur le droit du travail, les conditions de travail, de sécurité et d'hygiène, l'emploi, la formation professionnelle, l'insertion, le sport pour toutes et tous.

Ce n'est pas un blanc-seing signé pour acheter une paix sociale, car si cette charte est une première historique, elle aurait pu aller plus loin car elle n'est pas contraignante juridiquement ! La CGT est et restera au côté des travailleurs et travailleuses.

REGULARISATIONS DE TRAVAILLEUR•SES SANS PAPIERS

La CGT a révélé l'utilisation de travailleur•ses sans papiers sur le village olympique. Ce sont plusieurs dizaines de TSP travaillant sur les chantiers qui ont pu être régularisé•es, récemment il y a une seconde vague de TSP qui attendent leur régularisation !

Il faut noter que le jeudi 29 février la CGT était reçue par Gérald Darmanin et a enfin obtenu l'ouverture d'un processus de régularisation de l'ensemble des travailleurs et travailleuses sans papier en grève. Une occasion pour rappeler au ministre le désaccord sur la loi asile immigration et sur la liste des métiers dits en tension, beaucoup trop restrictive.

CONTRE L'OUVERTURE DU COMMERCE DE DÉTAIL LE DIMANCHE EN PLUS DES DÉROGATIONS

La loi du 19 mai 2023 permet aux commerces de vente au détail de biens ou de services d'ouvrir le dimanche en demandant une dérogation au préfet sur la période du 15 juin au 30 septembre 2024. Les commerces doivent être situés dans les communes d'implantation des compétitions ou dans les communes limitrophes. Le préfet pourra élargir la dérogation aux commerces de même type que celui qui a fait la demande. Les salarié•es sont censé•es être volontaires. Ces dérogations s'ajoutent aux autres dérogations déjà existantes dans le commerce.

CONTRE LA NOUVELLE CARTE PROFESSIONNELLE « SURVEILLANCE GRANDS EVENEMENTS » DANS LA SECURITE PRIVÉE

Un arrêté ministériel du 6 décembre 2022 porte l'agrément d'un nouveau certificat de qualification professionnelle pour « exercer une activité de surveillance et de gardiennage dans le cadre de manifestations sportives, récréatives, culturelles ou économiques rassemblant plus de 300 personnes tels que les JOP 2024, la coupe du monde de rugby de 2023 et autres grands événements. ». La formation est de 106 h au lieu de 175 h pour un agent de sécurité privée. Le gouvernement s'apprête à pérenniser ce titre présenté à l'origine comme provisoire.





CONTRE LA RÉQUISITION DES LOGEMENTS ETUDIANTS DU CROUS

Afin d'accueillir le personnel de l'événement, plus de 3.000 logements étudiants seront réquisitionnés en Ile-de-France lors des Jeux olympiques de Paris à l'été 2024. En échange ils auront 2 places et toucher une aide de 100 euros "pour leurs éventuels frais de transport jusqu'à leur nouvelle résidence"

CONTRE LA DÉROGATION REPOS HEBDOMADAIRE DES SALARIES DE LA CAPTATION, DE LA TRANSMISSION, DE LA DIFFUSION ET DE LA RETRANSMISSION DES COMPÉTITIONS

Les pressions syndicales, refusant le principe de la dérogation sur un champ trop vaste, ont surtout consisté à réduire autant que possible le nombre de salariés concernés. Les 1ères projections font état de 4 à 5000 personnes concernées (comité d'organisation, OBS, CIO...) sur 200 000 salarié·es dont l'activité professionnelle sera partiellement ou totalement au service des JO.

Faute d'avoir pu les intégrer dans une loi spéciale, le gouvernement a pris un décret sur le fondement du droit commun autorisant les dérogations au repos hebdomadaire.

Ce décret porte gravement atteinte au droit au repos des travailleur·ses, déjà largement entamé par les dérogations au repos dominical qui s'appliqueront cumulativement sur la période.

La CGT a d'ores et déjà engagé un contentieux devant le Conseil d'État contre ce décret.

RECRUTER PLUS D'INSPECTEUR·RICES DU TRAVAIL !

En ce qui concerne la sécurité et les conditions de travail, le taux d'accidents est 4 fois inférieur à la moyenne nationale des chantiers du BTP. Il n'y a pas eu de mort à ce jour. N'oublions pas que le secteur du bâtiment détient le triste record du nombre de morts avec un mort par jour.

La visite de l'inspection du travail chaque jour sur au moins un chantier y a largement contribué. Mais ce dispositif mis en place ne doit pas occulter les manques dans ce secteur, rien que pour l'IDF sur les 431 sections 124 sont vacantes, soit un taux de vacance moyen de 29% environ. Cela se traduit par plusieurs centaines de milliers de travailleuses et de travailleurs qui ne sont pas couverts par l'inspection du travail ! Le taux de vacances moyen national est de 18% !

C'est l'ensemble des travailleuses et travailleurs qui peuvent se voir imposer des règles non négociées du fait des JOP sans compter l'engorgement dans les transports en commun et la saturation prévisible du réseau routier.

Dans cette dernière ligne droite il est important pour nos syndicats de s'emparer de cette question lors de négociation :

- Anticiper dans les entreprises pour contraindre les employeurs à négocier sur les questions relatives à l'organisation du travail pendant les JOP si celles-ci devaient être modifiées (Horaires de travail, développement du télétravail, congés imposés...).

- Prévenir du travail informel dans les filières dites en tensions (sécurité privée, hôtel café restaurant, propreté...).

La CGT et l'UD CGT 92 resteront à l'affût de toutes les violations aux droits des travailleurs et travailleuses et de leur représentant·es, qui risquent de s'avérer nombreuses.

CAMPAGNE TPE 2024



Elections TPE 2024
Du 25 novembre
au 9 décembre 2024

Le Go de la campagne pour les élections TPE a été lancé le 20 mars. Les camarades en responsabilité sur ce dossier étaient convié-es à Montreuil.

Ces élections auront lieu du 25 novembre au 9 décembre 2024 , et clôtureront le cycle 4 des élections dans le privé. Pour la 4ème fois, près de 5 millions de salarié-es issu-es des Très Petites Entreprises (TPE) participeront au scrutin des élections professionnelles, ceci constituera le cycle électoral 2024-2028.

Elles sont organisées tout autant pour les travailleurs et travailleuses de Métropole que ceux et celles d'Outre-mer étant présent-es en décembre 2023 et salarié-es d'une entreprise de moins de 11 salarié-es ou employé-es à domicile , en CDI, CDD ou en apprentissage et à condition d'avoir 16 ans révolus à l'ouverture du vote le 25 novembre 2024, sans condition de nationalité.

Contrairement à certaines idées reçues, les très petites entreprises ne sont pas uniquement concentrées dans l'artisanat et le petit commerce. Elles sont aussi nombreuses dans le secteur associatif, dans les professions libérales. Avec le développement des emplois de service, les particuliers employeurs sont considérés comme des TPE et sont également concernés par ces élections.

L'enjeu de ce scrutin est déterminant pour mesurer la représentativité de l'audience de toute la CGT au niveau national.

Le résultat de ces élections permettra :

- De mesurer le poids des syndicats au plan national interprofessionnel, dans les branches et sur les territoires.
- De déterminer quelles organisations syndicales peuvent négocier les conventions collectives, ainsi que leurs poids respectifs ; plus vous voterez pour la CGT et plus vous donnerez de la force à nos priorités : salaires, emploi, temps et conditions de travail.
- De permettre également de répartir, entre les différentes organisations syndicales, leurs mandats au conseil des prud'hommes, dans les Conseils Économiques Sociaux Environnementaux Régionaux, les commissions régionales Transitions Pro (formation professionnelle) et plus généralement de définir la représentation des organisations syndicales dans les lieux de dialogue social sur les territoires.

Ce scrutin, organisé tous les 4 ans depuis 2012, a toujours placé la CGT en tête des suffrages.

Lors du dernier cycle, la CGT était la première organisation syndicale avec 26,31% des suffrages exprimés, et entend bien rester la première force syndicale, mais aussi accroître sensiblement ce résultat, tout en veillant à susciter la plus forte participation des travailleuses et travailleurs à ce moment de démocratie sociale.

Quelques chiffres permettent de mieux mesurer le poids du secteur professionnel d'appartenance des salariés des TPE comme :

- 288 000 salarié·es qui travaillent dans l'industrie
- 471 000 salarié·es qui travaillent dans la construction
- 2 550 000 salarié·es qui travaillent pour le secteur tertiaire, dont le commerce qui domine
- 950 000 salarié·es de l'aide à domicile (particulier employeur, assistante maternelle)
- 310 000 salarié·es sans convention collective

Parmi ces salarié·es, nombreux et nombreuses sont des **jeunes en contrat d'apprentissage** – 8,1% en 2021 – auxquels la CGT veut particulièrement s'adresser.

Cette campagne TPE est également l'occasion d'aller vers les travailleuses et travailleurs **saisonnier·es**, avec 1,8 millions sont des salarié·es des TPE. D'ailleurs Nawel Benchlika est intervenue sur ce sujet lors du lancement confédéral de la campagne TPE, puisqu'elle est en charge d'impulser la campagne "Saisonnier·es" dans les territoires avec un contenu politique et revendicatif.

LES COMMISSIONS PARITAIRES

A l'intérieur des TPE, il n'y a généralement pas de représentant·es des salarié·es. En effet, l'organisation d'élection de représentant·es du personnel n'est obligatoire qu'à partir d'un effectif de 11 salarié·es. Afin d'assurer une représentation minimale des salarié·es des très petites entreprises des commissions régionales ont été créées en 2010 et mises en place en 2017 dans les 13 régions métropolitaines et dans les départements d'outre-mer.

Il existe les commissions paritaires territoriales des métiers et branches de l'artisanat (CPRIA), celles du particulier employeur et assistantes maternelles (CPRPE), celles des professions libérales (CPR-PL), des services de l'automobile etc... Ont été également mis en place les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI).

Ces instances sont des points d'appui et de ressources pour les salarié·es dépourvu·es de représentation collective dans les entreprises de moins de 11 salarié·es.

Les membres des CPRI ont pour mission de donner aux salarié·es et aux employeurs toutes informations ou tous conseils utiles sur leurs droits et les règles légales ou prévues par les conventions collectives qui leur sont applicables.



Ils et elles sont en mesure d'apporter des informations, et de rendre tout avis utile sur les questions spécifiques aux entreprises de moins de onze salarié-es et à leurs salarié-es, notamment en matière d'emploi, de formation, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, de conditions de travail, de santé au travail, d'égalité professionnelle, de travail à temps partiel et de mixité des emplois.

+ Ils et elles peuvent, à condition d'avoir l'accord des parties concernées, faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs n'ayant pas donné lieu à la saisine de la justice.

+ + Les CPRI peuvent faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles en direction des salariés des TPE.

Les membres de ces commissions ont, pour l'exercice de leurs fonctions, accès aux entreprises, mais hélas uniquement sur autorisation de l'employeur.

La CGT revendique depuis longtemps la mise en place de représentants des salarié-es des TPE. Le résultat obtenu avec les CPRI n'est pas encore à la hauteur des besoins des salarié-es des TPE mais c'est une étape vers une représentation des salarié-es des TPE similaire à celles du reste du salariat. L'objectif est de leur permettre de faire valoir leurs droits et de rompre leur isolement.

Les militant-es CGT mandaté-es dans ces commissions paritaires sont disponibles avec les organisations territoriales de la CGT (UD, UL, comités régionaux), pour engager toute démarche revendicative souhaitable aux côtés des salarié-es concerné-es.

Dans les Hauts de Seine et comme sur tout le territoire , il nous faudra « Gagner massivement le vote des salarié-es des TPE » confortera la CGT et renforcera son poids au plan interprofessionnel.

Cela passera par un plan de travail en impliquant les unions locales , les champs professionnels concernés par les TPE , tous·tes les militant-es de la CGT et s'appuyer sur nos camarades qui tiennent des permanences dans nos Unions locales comme les conseillers du salarié, les défenseurs syndicaux lesquels reçoivent un certain nombre de salarié-es travaillant dans des TPE.

Afin que nous puissions toucher une grande partie de ces salarié-es et accroître une meilleure participation qu'en 2021 qui était de 5,44% nationalement et 4,47% en île-de-France.

Nous avons besoin que chaque syndiqué-e de la CGT des Hauts-de-Seine contribue à faire entendre la voix de ces salarié-es en s'engageant dans la campagne.

Nous, militantes et militants Altoséquanais, côtoyons quotidiennement des salarié-es des TPE, nous pouvons les convaincre de voter CGT.



**Chaque voix va compter !
La CGT Hauts de Seine compte sur nous.**



La Macif de nouveau élue Marque Préférée des Français.

Merci à :
Iona, Félix, Sandra, Kourréa,
Jacques, Mehdi, Tristan,
Thibault, Valérie, Clara,
Guillaume... et **vous!**



La Macif,
c'est **vous.**

*Étude réalisée du 3 au 4 janvier 2024 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 1005 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

LUTTE GAGNANTE

ALTRAN - CAPGEMINI



8 ans après le début de la procédure, la justice a donné raison aux 300 salarié-es Toulousain-es d'Altran rachetée depuis par Capgemini. L'entreprise de services numériques de Haute-Garonne a été condamnée à leur verser 10 millions d'euros.

"On est contents, c'est l'issue d'un long combat syndical, qui nous a donné beaucoup de travail mais on se réjouit d'avoir fait gagner les salarié-es", commente Loïc Deschamps, coordinateur juridique à la CGT sur ce dossier. Il aura fallu huit ans de patience et de procédure aux 300 salarié-es du site d'Altran de Toulouse en Haute-Garonne pour obtenir gain de cause.

Depuis 2015, ils réclamaient le paiement de leurs heures supplémentaires, à leur employeur l'entreprise de services numériques, Altran rachetée depuis par Capgemini. Celle-ci vient d'être définitivement condamnée à leur régler 10 millions d'euros, soit environ 30 000 euros par salarié-e.

"Altran aura tout tenté pour retarder cette décision inéluctable avec, reconnaissons-le, un savoir-faire certain, rappelle le syndicat: Conseil de Prud'hommes de Toulouse, Département sur Prud'hommes, Cour d'appel de Toulouse, Cassation rendant une Cassation partielle, Cour d'appel de renvoi à Bordeaux, 2ème Cassation rendant définitivement justice aux salariés. Les recours ont été initiés par Altran, mais ils auront tous été infructueux", souligne la CGT.

Le dernier arrêt de la Cour de cassation d'avril 2023 marque donc la fin de la procédure. L'entreprise a choisi de ne pas exercer de recours auprès de la Cour de cassation européenne. Cette première série de 300 salarié-es représente 30 % de l'ensemble des procédures initiées contre Altran pour faire reconnaître les heures supplémentaires. Au total, 700 autres salarié-es sont concernés par des procédures qui ont, soit abouties, ou sur le point de l'être.

Une autre procédure concerne justement 186 autres salarié-es toulousain-es, débutée en 2016. "Un processus de médiation a été mis en place après la décision de la Cour de cassation, à moins que l'entreprise ne décide sur ce dossier de le renvoyer en Cour d'appel à Bordeaux." Si aucun renvoi n'est engagé, les parties prenantes ont trois mois pour arriver à un accord.

+ +
+ +
+ +

8 MARS 2024

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES



On ne peut plus réduire cette journée du 8 Mars à « la journée de la femme ». Depuis le 20 janvier 1982, suite à la proposition d'Yvette Roudy en Conseil des Ministres, l'adoption de faire du 8 mars 1982 une journée nationale pour les droits des femmes a eu lieu. Depuis, cette journée a évolué. Elle est devenue une journée de grève féministe et cette année, c'est aussi « un jour sans nous ».

Bien sûr, les femmes ont des droits : droit de vote et d'éligibilité, droit d'adhérer à un syndicat, droit d'exercer une activité professionnelle, droit à la contraception et à l'avortement, droit à l'instruction et droit d'accès aux études supérieures, etc. Comment ses droits sont-ils exercés ? Quels droits restent à acquérir ?

Nous vous livrons ici quatre portraits de camarades qui nous expliquent les enjeux de cette journée de grève.

Céline

Professeuse des Ecoles Spécialisée en RASED
et membre du bureau de la CGT Educ' action 92



Depuis quand et comment participes-tu à cette journée du 8 Mars ?

Bien que syndiquée au SDEN 92 (syndicat départemental de l'éducation nationale) depuis 2015, ma participation à cette journée est récente. Ces questions du droit des femmes me taraudaient depuis un moment et le lien s'est fait dès mon entrée à la Collective Académique (groupement féministe non mixte de la CGT Educ' Action). Le 8 Mars 2023, j'étais dans le cortège parisien avec une banderole de la Collective.

Cette année, j'ai pu participer à l'organisation de cette journée et mener une réflexion collective sur les luttes à mener, notamment sur l'égalité salariale dans l'Education Nationale. Ce 8 Mars 2024, je manifeste en tant que gréviste à Paris, avec une chasuble mauve, avec la même banderole (sourire) et mes camarades.

Comment fais-tu pour mobiliser les collègues de ton établissement et les camarades de la CGT ce jour-là ?

+ +
+ +
+ +

J'interviens dans plusieurs écoles de Gennevilliers en tant que professeuse en RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté). J'ai pu échanger seule ou en intersyndicale avec les collègues, sur le temps du midi en pointant les inégalités Femme/ Homme dans nos professions. En activité, la moyenne effective d'écart de salaire entre les enseignantes et les enseignants est de 300 €, et à la retraite c'est 700 € par mois. J'ai également distribué des affiches pour les panneaux syndicaux.

Les camarades de la CGT que je côtoie sont déjà mobilisé-es et dans la rue ce jour-là (sourire).



Quelles sont tes conditions de travail et tes revendications en tant que syndicaliste CGT ?

Quand j'étais en classe, j'instaurais un climat de classe favorisant les échanges et l'écoute entre les élèves. Tout au long de l'année scolaire, je pouvais intervenir sur les inégalités, les droits des femmes. Maintenant, j'interviens en salle des maîtres et des maîtresses lors de mes tournées des écoles. En abordant les inégalités salariales, je vois que certains collègues sont heurtés par ces propos. Les situations de sexisme sont très présentes. Notre métier est fortement féminisé (85 % de femmes à l'entrée dans le métier). Il n'est pas facile de « laisser sa classe » un vendredi comme cette année et de se déclarer gréviste le 8 Mars. D'autant plus que nos agendas professionnels sont assez bousculés quand nous ne sommes prévenues que 15 jours à l'avance pour diverses formations. Difficile de s'organiser aussi dans nos vies de femme (rendez-vous médicaux pour nos enfants ou pour nous par exemple).

Je souhaite évoquer un cas de violence sexiste dans une école. La demande de partir à l'étranger pour l'harceleur a été favorisée et acceptée. Les collègues harcelées (elles étaient plusieurs) ont été « conseillées » de quitter l'école. Ce qu'elles ont fait.

Mes revendications sont le manque de chiffres spécifiques au 1er degré dans l'Education Nationale, l'égalité salariale (femme/homme, 1er/ second degré, avancements inégaux malgré les grilles de salaire). Ces inégalités risquent de s'accroître avec le projet de Loi de la Réforme de la Fonction Publique.

Après ce 8 Mars 2024, quels droits des femmes te semblent importants à acquérir sur ton lieu de travail et dans ton syndicat ?

Que les grilles d'évaluation soient revalorisées pour les professeuses des écoles (métiers du soin et du lien) : toutes nos missions ne sont pas identifiées ni reconnues, d'où un manque à gagner qui pénalise les femmes.

Le congé parental devrait être obligatoire et de la même durée pour tous et toutes.

Au syndicat, il faudrait proposer des formations pour développer une posture réflexive de nos propres pratiques afin d'abolir les freins à l'implication des femmes (développement de la formation des militantes, formation sur des comportements masculins qui maintiennent certains hommes en position dominante).





Touria

Très active, elle milite à l'Union Locale de Nanterre. Elle est aide soignante à l'Hôpital Stell.

Depuis plus de 3 ans, je participe à la journée internationale des luttes pour les droits des femmes. Dans notre département des Hauts-de-Seine, notre union départementale de la santé et de l'action sociale a organisé un plan d'action, dans l'objectif de mobiliser le personnel des ehpad. La représentation des femmes dans ce secteur est de 80 % ; elles y travaillent dans des conditions difficiles et sont sous-payées. A l'écoute de ces personnels, l'USDCGT92 les a accompagné à faire un débrayage d'1 heure devant leur établissement, le 8 mars 2024, de 11 h à 12 h, et à poursuivre la grève dans le cadre de la manifestation parisienne.

Inscrite dans cette dynamique, j'ai organisé un débrayage devant mon établissement CH Stell. Pour cela, j'ai sensibilisé le personnel, et le travail de terrain effectué a porté ses fruits. J'ai également rendu visite à d'autres ehpad publics et privés pour l'organisation des débrayages. Nous avons eu à notre disposition du matériel confédéral et fédéral : tracts, foulards, gilets de couleur violette, symbole de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.

Les revendications que nous avons portées : l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Il est évident que cet écart de 26 %, selon les données statistiques, est illogique. Il est bien dit qu'à travail égal, salaire égal... et nous avons aussi mis l'accent sur l'amélioration de nos conditions de travail, qui sont pénibles dans notre secteur : port de charges lourdes, sous-effectifs, bas salaires, avec une représentation de 80 % de femmes en ehpad. Il faut donner des moyens financiers suffisants, à la hauteur des besoins, pour soigner les résidents, en majorité des femmes et le personnel doit être bien traité...Car le ressenti est celui de l'abandon. Est-ce précisément parce que qu'on est des femmes ?

Après cette journée réussie du 8 mars 2024, je me sens plus déterminée à défendre cette cause et fière d'être dans cette mobilisation en faveur de la journée internationale des droits de la femme. Ce qui m'a impressionnée : le monde, en grand nombre, et particulièrement beaucoup d'hommes pour nous soutenir. Une belle avancée !

Mes perspectives : c'est de gagner grâce à nos combats : l'égalité des salaires, la reconnaissance de notre travail pénible en augmentant les effectifs... des évolutions professionnelles.....





Mouna

Récemment syndiquée au sein du SIEMMVE (Syndicat interentreprise de Malakoff, Montrouge, Vanves et ses environs), Mouna travaille à l'Intermarché de Bourg la reine depuis 22 ans.

Je me suis syndiquée au sein de la CGT car ma motivation est de défendre l'intérêt de mes collègues, qu'ils et elles aient de meilleures conditions de travail, de meilleurs salaires et aussi pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

A ce sujet, cela fait quelques années que je me questionne sur l'égalité des droits des femmes et des hommes car j'ai constaté qu'au sein de mon entreprise ce sujet et certains accords ne sont respectés. Pour cette année c'est la première fois que je participe à cette journée et j'irai manifester sur Paris avec d'autres collègues notamment de la gent féminine.

Au sein de mon magasin, il est très compliqué d'avoir des échanges sur les différents problématiques que l'on rencontre sur notre lieu de travail ;

Car nous avons peu de moyens syndicaux (pas Possibilité de faire des heures d'information syndicale, d'assemblée générale etc...), et puis aussi nous faisons aussi attention lorsque l'on échange pendant qu'ils et elles travaillent à ne pas gêner leur activités car elles/ils peuvent subir de la répression.

Donc avec mes autres camarades de la CGT, nous profitons d'avoir les discussions avec nos collègues lors de distribution de tracts avant leurs prises de poste et aussi pendant les pauses.

Pour ce 8 mars, nous avons fait un tract sur le droit et l'égalité femmes - hommes avec un appel à se mettre en grève et à rejoindre le cortège Parisien à Place Gambetta.

Nous sommes dans un secteur d'activité professionnelle avec un salariat en grande partie féminisé, où l'on retrouve beaucoup de contrats à temps partiel, des bas salaires et pas d'égalité salariale entre les femmes et les hommes, des familles monoparentales, non respect du code travail et des accords d'entreprise, détérioration des conditions de travail, l'accès à la formation n'est pas accessible pour tous et toutes et aussi il y a beaucoup de violences sexistes et sexuelles au travail. Sur le magasin de Bourg la reine, où je suis, les conditions de travail sont non seulement difficiles mais elles se dégradent de jour en jour.

Si je prends dans un premier temps mes collègues féminines qui sont en rayon et au même titre que les hommes.

On ne leur donne pas les moyens de travailler dans de bonnes conditions : pas de renouvellement des EPI, pas de quoi s'hydrater lors des périodes estivales, pas de tenue de travail pour l'été et l'hiver, matériel détérioré, non-respect de la recommandation R478, pas de conciliation vie privée et vie professionnelle, non-respect des aménagements d'horaires notamment pour les femmes enceintes, non-respect des recommandations fait par la médecine de travail etc.

Avec mes autres camarades de la CGT, nous nous battons au quotidien en priorité pour que les femmes ne soient plus à temps partiel mais à temps complet, que les horaires soient aménagés pour les femmes enceintes, pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, et que les formations internes dans le magasin soient accessibles à toutes et tous.

Comme dans les différents secteurs professionnels du public et du privés, nous continuerons à lutter pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, le respect des horaires pour les femmes enceintes et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Mon syndicat nous transmet toutes les formations comme la formation VSST afin que l'on s'inscrive et par la suite pouvoir avoir une meilleure posture pour expliquer à nos collègues.



Nos luttes

Pour les salaires, les conditions de travail, les emplois, mais aussi pour la sauvegarde de nos retraites, et contre les réformes régressives de Macron, les salarié-es, syndiqué-es et syndicats du département sont en lutte et multiplient les initiatives depuis le début de l'année. Tractages, collages, manifestations locales ou nationales, initiatives intersyndicales, assemblées générales interprofessionnelles ou soutien des piquets de grève aux salarié-es en lutte...

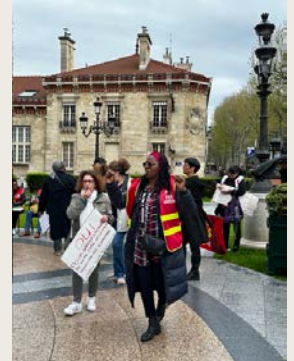


Pêle mêle photos

et initiatives 92



... Voici un aperçu non exhaustif de leurs initiatives et mobilisations. Pour nous informer de vos luttes n'hésitez pas à contacter l'UD, nous publierons vos photos dans un prochain numéro. Photos prises avec le concours de nos Unions Locales et les syndiqué.e.s de notre département.



FÉVRIER 2024 : DES OUVRIERS, EMPLOYÉS, MILITANTS, ÉTRANGERS RENTRENT AU PANTHÉON

+ Il y a 80 ans, le 21 février 1944, étaient fusillés au Mont Valérien 22 membres des Francs-Tireurs et Partisans de la Main d'œuvre Immigrée rejoints ensuite par la roumaine Olga Bancic, seule femme de leur réseau décapitée à Stuttgart le 10 mai 1944. « 23 étrangers et nos frères pourtant » comme l'a écrit Louis Aragon dans le magnifique poème qu'il leur a dédié.

+ Avec Missak et Mélinée Manouchian ce sont 22 autres camarades, membres des FTP-MOI torturés puis fusillés dont les noms seront gravés à jamais au Panthéon : l'arménien Armenak Arpen Manoukian, l'Espagnol Celestino Alfonso, les Italiens Rino Della Negra, Spartaco Fontanot, Cesare Luccarni, Antoine Salvadori et Amedeo Usseglio, les Français Georges Cloarec, Roger Rouxel et Robert Witchitz, les Hongrois Joseph Boczov, Thomas Elek et Emeric Glasz, les Polonais Maurice Füngercwaig, Jonas Geduldig, Léon Goldberg, Szlama Grzywacz, Stanislas Kubacki, Marcel Rajman, Willy Schapiro et Wolf Wajsbrot, et la Roumaine Olga Bancic. A leurs noms s'ajoute celui de Joseph Epstein, dirigeant FTP-MOI, polonais arrêté en même temps que Manouchian, fusillé le 11 avril 1944. Ce sont ceux qui ont été immortalisés avec l'Affiche Rouge. Les Nazis ont voulu en faire un exemple, ils en ont fait tout un symbole ! Avec cette panthéonisation c'est enfin la place des étrangers et du mouvement ouvrier dans la Résistance qui est reconnue. Dans la Résistance, les étrangers ont payé au prix fort leur engagement. En effet, les membres des FTP MOI représentent près d'un quart des fusillés du Mont Valérien La MOI c'est là qu'un de nos anciens secrétaires généraux, Henri Krasucki (membre de la direction parisienne des organisations de jeunes de la section juive de la MOI) commence à militer.

Les camarades de la MOI, à l'image de Missak et Mélinée sont profondément internationalistes. Ils et elles sont les premiers à s'enrôler comme volontaires dans les « brigades internationales » pour combattre aux côtés des républicains espagnols l'armée de Franco et la légion Condor envoyée par Hitler. D'autres ont participé activement à l'accueil des réfugiés fuyant le franquisme. Aguerriés à la clandestinité et au combat armé au regard de leurs parcours militants, ils furent parmi les premiers à s'organiser dans la Résistance, combattant au péril de leur vie l'occupant allemand et les milices de Vichy.

C'est le travail de la CGT et des MOI qui permet d'organiser le grand mouvement de grève de 100 000 mineurs de mai juin 1941, dans laquelle les polonais ont joué un rôle majeur. Les mineurs du Nord Pas de Calais le paieront d'ailleurs au prix fort en étant les premiers déportés. Ironie du sort Missak Manouchian a réclamé par deux fois la nationalité française, il déclara même lors de son procès, devant le tribunal militaire : « : « Quant à vous, vous êtes français. Nous, nous avons combattu pour la France, pour la libération de ce pays. Vous, vous avez vendu votre conscience et votre âme à l'ennemi. Vous avez hérité de la nationalité française. Nous, nous l'avons méritée ».

La France reconnaît enfin l'engagement de Missak et Mélinée Manouchian dans la Résistance et le rôle dominant qu'ont joué les étrangers apatrides dans la lutte contre la barbarie nazie. Leur héritage et leur combat sont plus que précieux dans la France d'aujourd'hui où la bête immonde tente de ressurgir. La CGT poursuit le combat contre l'extrême droite, contre toutes les formes de haine et de discrimination. A nous de perpétuer l'engagement de nos camarades !





BIOGRAPHIE DE MÉLINÉE ET MISSAK MANOUCHIAN

Elle : Née en 1913 à Constantinople. Enfant d'une famille aisée, son père est fonctionnaire, dont les parents périrent lors du génocide Arménien. Orpheline à 3 ans, elle grandit de la Grèce à Paris, en passant par Marseille.

Lui : Né le 1er septembre 1906 à Adiyaman, en plein cœur de l'Empire Ottoman (dans le sud de l'actuelle Turquie), Missak est le quatrième et dernier enfant d'une famille paysanne.

En 1915, il est témoin des massacres perpétrés par le gouvernement turc contre le peuple arménien et perd ses parents. Il y survit de justesse avec deux de ses frères.

Lui : arrive en France et avec son frère monte à Paris et intègre les usines Citroën en tant que tourneur. En mars 1927, un nouveau drame vient le toucher de plein fouet : Garabed, son frère, atteint de la tuberculose, succombe à la maladie. Entre deux périodes de chômage, le jeune homme enchaîne les petits boulots : manœuvre, menuisier, et même modèle pour les artistes, avec son corps athlétique, lui qui pratique la gymnastique. Le reste du temps, il fréquente les rayons de la bibliothèque Sainte-Geneviève située à deux pas du Panthéon (où il poursuit sa découverte de la littérature française) ainsi que les universités ouvrières de la CGT. Il participe également à la création d'une revue littéraire, Tchank (L'effort). Dans ses colonnes, Manouchian publie les traductions de poèmes de Baudelaire, Verlaine et Victor Hugo, mais aussi ses premiers écrits.

Elle : arrive en France en 1926, avec sa sœur aînée, à un an d'intervalle avec Missak. Elle décroche son certificat d'études avec mention, puis suit une formation de secrétaire comptable et de sténodactylographe. Encore mineure, elle est scolarisée jusqu'en 1931 au sein de l'école Tebrozassère, à Marseille puis diplômée elle s'installe à Paris.

Elle et lui : En 1934, face au péril fasciste, Missak adhère au Parti communiste français, au sein de sa branche MOI (Main d'œuvre immigrée), qui coordonne les ouvriers étrangers. Il rejoint également le HOC (Haïastani Oknoutian Komiteou comité de secours à l'Arménie, une Arménie devenue soviétique depuis 1920-1921). C'est là qu'il rencontre Mélinée, au cours de la fête annuelle de la Section HOC.



Tous deux, apatrides, affichent le même amour de la France et partagent l'idéal de la République, résumé par sa devise. Ils s'engagent ensemble au sein du Parti Communiste Français, seule composante politique, à leurs yeux, incarnant leurs convictions.

Devenus tous les deux délégués au HOC, ils participent ensemble au Front Populaires. Puis Missak épouse Mélinée en février 1936, quelques mois avant la victoire du Front populaire.

+ Elle et lui : En 1938, après les purges au sein de l'Arménie soviétique, le HOC est dissous. Les Manouchian sont alors chargé par le PCF de constituer dans l'Hexagone l'Union populaire franco-arménienne afin de regrouper tous les Arméniens de France favorables aux forces de gauche. En 1933, Missak fait une première demande de naturalisation, qui est rejetée.

Elle : s'engage pour les Républicains espagnols et récolte, avec l'aide de Missak, des fonds pour leur venir en aide.

Lui : Le 2 septembre 1939, le jour de la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne nazie, Missak, qui travaille alors dans l'usine de fabrication de moteurs Gnome-et-Rhône, est interné administrativement à la prison de la Santé. En effet, il est étranger et communiste donc doublement suspect : le PCF ayant été interdit quelques jours à peine après la signature du pacte germano-soviétique. Sans preuves, Missak Manouchian est libéré au bout d'un mois et rejoint l'armée française, conformément au décret d'avril 1939 qui prévoit la mobilisation des réfugiés et apatrides. Incorporé au sein de la 4e compagnie d'instruction dans le Morbihan, il profite de sa présence sous les drapeaux pour réitérer sa demande de naturalisation. Ayant reçu l'avis favorable du préfet de Saint-Brieuc et de ses supérieurs militaires, sa demande n'aboutira pas malgré tout. Après la victoire allemande de juin 1940, il est affecté à différentes usines, avant de rentrer à Paris début 1941. L'Arménien est de nouveau interné brièvement en juin de cette année-là, après le déclenchement de l'opération Barbarossa et l'attaque de l'Union soviétique par l'Allemagne nazie. Relâché une nouvelle fois, il renoue avec la MOI et décide de s'engager peu de temps après dans la résistance contre l'occupant, au sein des forces communistes.

Elle : Pendant l'Occupation, le rôle de Mélinée Manouchian y est celui habituellement confié aux femmes, qui passent plus facilement incognito à cause d'un préjugé de l'Occupant sur leurs capacités guerrières. Au sein du groupe de transport d'armes et d'agents de liaison, elle est chargée de repérer les mouvements des futures cibles d'attentats, de noter les réactions du public et de rédiger les comptes rendus. Sont mis à contribution jusqu'à ses neveux, à qui il arrivera de transporter des explosifs cachés dans des sacs à dos sous des légumes, ainsi que son amie Knar Aznavourian, la mère de Charles Aznavour, chargée de véhiculer sur les lieux d'attentats les armes cachées dans un landau et de les évacuer de même..

Lui : En 1942, il est chargé du groupe des Arméniens au sein de la MOI en région parisienne, qui mène des actions de renseignement et de propagande contre les forces d'occupation. En février 1943, suite à une première vague d'arrestations entraînant une réorganisation de la Résistance parisienne, Missak Manouchian prend la tête 1er détachement des FTP-MOI - le bras armé de la résistance communiste, chargée des opérations de guérilla urbaine - avant d'être promu commissaire technique cinq mois plus tard. À partir d'août 1943, il dirige les actions militaires de l'ensemble des FTP-MOI.



Entre juillet 1942 et novembre 1943, les FTP-MOI comptent moins d'une centaine de membres, ce qui ne les empêche pas de mener près de 230 actions contre l'occupant, entraînant une quarantaine de morts. L'action la plus spectaculaire et la plus emblématique du groupe parisien des FTP-MOI mené par Missak Manouchian reste l'exécution, le 28 septembre 1943, du colonel SS Julius Ritter, responsable de la mise en place du Service du travail obligatoire (STO), qui permet aux autorités allemandes de réquisitionner des jeunes Français pour les envoyer travailler outre-Rhin pour soutenir l'effort de guerre nazi.

Malheureusement, ce coup d'éclat sera l'un des derniers. Plusieurs membres du réseau – dont Missak Manouchian et son chef Joseph Epstein – sont repérés par les Renseignements généraux de la préfecture de police de Paris. En quelques mois, tous les combattants des FTP-MOI sont identifiés avant d'être arrêtés en novembre 1943.

Elle : participe elle aussi à la résistance communiste en transportant des armes pour le groupe, échappe au coup de filet en se réfugiant chez des amis.

Au total, les 68 résistants des trois groupes de FTP-MOI sous les ordres de Missak Manouchian sont emprisonnés. Après avoir été torturés, ils sont livrés aux Allemands. 45 d'entre eux sont déportés, tandis que les autres, 22 hommes – dont Manouchian – et une femme (Olga Bancic), sont les « acteurs » d'un grand procès spectacle organisé à des fins de propagande.

Lui : est jugé devant le tribunal militaire allemand de Paris avec ses camarades. Les 23 résistants sont condamnés à mort le 19 février 1944. Missak est exécuté avec 22 de ses camarades au Mont-Valérien, le 21 février 1944. Ce simulacre de procès est suivi et relayé par la presse collaborationniste, tandis que les autorités d'occupation placardent dans les rues de Paris et dans toute la France plusieurs milliers d'exemplaires d'une affiche montrant le visage d'une dizaine d'entre eux, les présentant comme des terroristes formant « l'Armée du Crime ».

Elle : trouve refuge chez son amie Knar Aznavourian. Elle n'apprendra que quelques semaines plus tard l'exécution de son mari. Après la guerre Mélinée s'installe à Erevan en Arménie et travaille au sein de l'Institut de Littérature de l'Académie des Sciences. En 1954, elle publie une biographie sur son mari ainsi que deux recueils de poèmes écrit par celui-ci. Déçue du communisme et des dérives du Stalinisme, elle revient en France au début des années 1960. En 1986, le président de la république François Mitterrand, la nomme, sur son quota personnel, Chevalier de la Légion d'Honneur. Mélinée Elle meurt le 6 décembre 1989 à Fleury-Mérogis. Elle est enterrée au cimetière parisien d'Ivry, non loin du carré militaire où gisent les dépouilles de son mari et maints autres compagnons de la MOI combattante. Ce n'est qu'en 1994 que son cercueil sera réuni à celui de son époux qu'en 1994 sous la stèle blanche des militaires morts pour la France.

LE MONT VALÉRIEN : HAUT LIEU DE MÉMOIRE NATIONALE DANS NOTRE DÉPARTEMENT

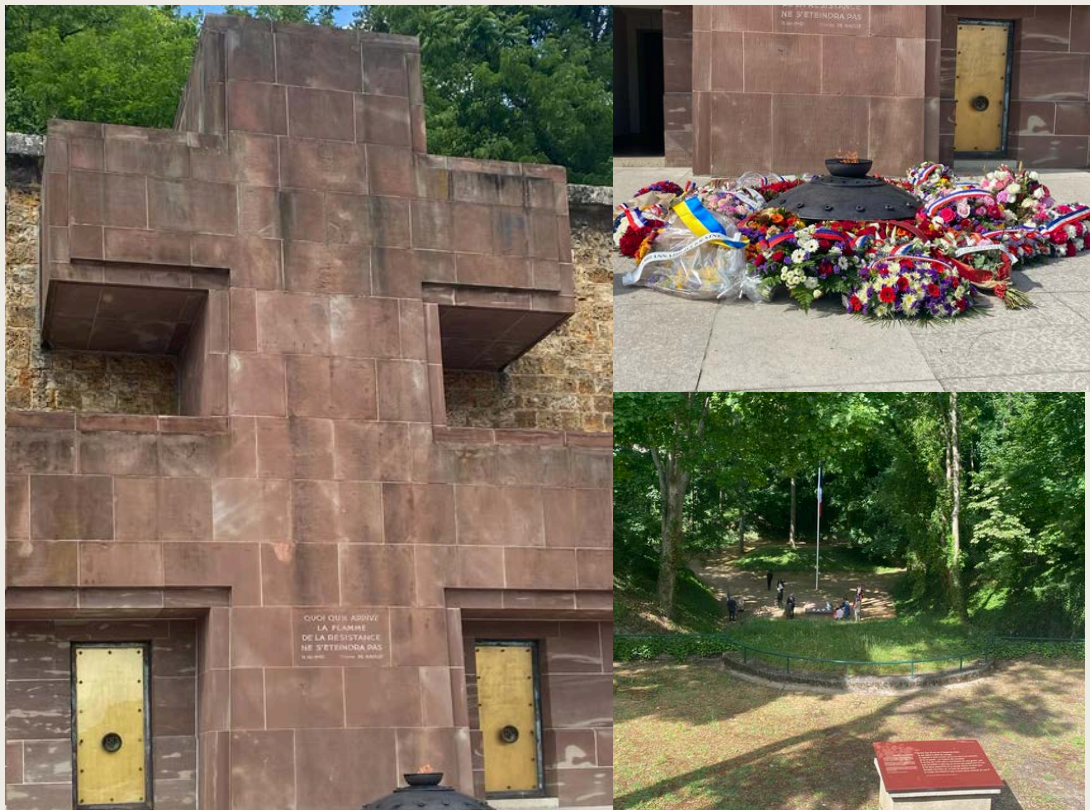
Le Mont-Valérien est tout un symbole. Les premières traces de présence humaine au Mont Valérien remontent à la préhistoire. La légende raconte que Sainte Geneviève enfant avait l'habitude d'y faire paître ses moutons. Au XVème siècle une communauté d'ermites s'installa à son sommet, avant qu'un calvaire n'y soit construit. Le site accueille de nombreux pèlerinages jusqu'à la révolution.

Sous la monarchie de juillet, un fort militaire y est construit et sert à protéger Paris des Prussiens lors de la guerre de 1870. Lors de la Seconde Guerre mondiale, l'armée allemande l'occupa pour en faire l'un de ses principaux lieux d'exécution secret en France. Il est aujourd'hui Haut lieu de mémoire nationale.

Après-guerre, le site fut choisi pour honorer la mémoire des tous les combattants morts pour la France de 1940 à 1945. Le mémorial de la France combattante au Mont Valérien fut inauguré par le Général de Gaulle le 18 Juin 1960.

Depuis le Mont-Valérien est le théâtre de nombreuses cérémonies. Notre Union Départementale est membre de l'association « Pour le Souvenir des Fusillés du Mont Valérien et de l'Île de France ». A ce titre nous participons à la commémoration du souvenir en mai de chaque année et y dépose une gerbe.

C'est notre devoir de syndicaliste, de citoyen.ne, de faire vivre le passé et de nous souvenir toujours !



Infos Droits

Le Danger Grave et Imminent



L'Article L4131-4 du Code du Travail dispose que « Le bénéfice de la FAUTE INEXCUSABLE de l'employeur est de droit pour le ou les salarié-es qui seraient victimes d'un ACCIDENT DU TRAVAIL ou d'une MALADIE PROFESSIONNELLE, alors qu'eux-mêmes ou un membre au CSE avaient signalé à l'employeur LE RISQUE qui s'est matérialisé ».

On comprend donc l'intérêt pour le CSE de signaler le maximum de dangers et de risques possibles existant dans l'entreprise. Pour cela, le CSE dispose d'un pouvoir essentiel : le DROIT D'ALERTE.

Le Droit d'Alerte peut être activé en 3 circonstances essentielles :

- Le DANGER GRAVE ET IMMINENT (DGI)
- L'atteinte aux droits des personnes ou à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles
- L'atteinte à la santé publique ou à l'environnement.

Le DGI est l'alerte la plus courante et la plus efficace. Son déroulement peut être synthétisé par les différentes étapes suivantes :

- 1) Constat d'une cause du DGI par un membre du CSE ;
- 2) Alerte à l'employeur (L4131-2) ;
- 3) Consignation dans le « Registre des DGI » ;
(forme et contenu du Registre indiqués au D4132-1) ;
- 4) Enquête déclenchée par l'employeur, CONJOINTEMENT avec le membre du CSE (L4132-2) ;
- 5) Conclusions de l'enquête :
 - a. Si accord employeur sur conclusions enquête, application immédiate des mesures décidées
 - b. Si pas d'accord, information à l'Inspection du Travail et à la CARSAT, et déclenchement d'un CSE.
- 6) Si le désaccord subsiste, c'est l'Inspection du Travail qui prend la main : il peut donner raison à l'employeur ou aller jusqu'à la saisie du juge des référés.

L'existence d'un DGI peut impliquer l'activation du DROIT DE RETRAIT DU SALARIE (L4131-1).

En effet, le DROIT DE RETRAIT peut être invoqué dans toute situation de travail dont le salarié a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un DGI pour sa vie ou sa santé, ainsi que toute défektivité du système de protection.

Dans ce cas, l'employeur doit lever les risques par toutes mesures appropriées (L4132-1 et 2), il ne peut demander la reprise du travail tant que le risque persiste (L4132-5) et ne peut prendre aucune sanction (L4131-3).

Cependant, la justice condamnant l'EXERCICE NON JUSTIFIE du Droit de Retrait, il est d'autant plus important de protéger le Droit de Retrait par une procédure d'Alerte DGI du CSE ou d'un de ses membres.

Actus Droits

Nouvelle Loi « Simplification », nouvelle dégradation du Code du Travail

Le gouvernement prépare actuellement un nouveau projet de loi de « simplification administrative », qui promet une nouvelle casse du Code du Travail...

Ce projet de loi devrait avoir pour socle un Rapport Parlementaire, remis le 15 février dernier au Ministre de l'Economie, préconisant 14 mesures principales, ... rapport accueilli avec enthousiasme par l'Exécutif... mais terrifiant pour nous, salarié-es et Représentants de salarié-es... !!

Parmi ces mesures, 3 devront impérativement être combattues, pour leur dangerosité :

Proposition 3 : Permettre aux entreprises de moins de 5 ans et de moins de 50 salarié-es de définir avec les salarié-es l'application de certaines dispositions des accords de branche.

Sous prétexte que « La plupart des accords de branche ne prévoient pas d'adaptation aux TPE et aux PME », le Rapport propose de « déroger provisoirement et de manière sélective aux dispositions des accords de branche (minima conventionnels, temps de travail, etc.), après accord individuel des salarié-es, avant de se mettre en conformité... ».

Sont ainsi visés tout particulièrement les salaires minimum conventionnels et la durée minimale du temps de travail pour un emploi à temps partiel (fixée actuellement à 24 heures hebdomadaires).

Proposition 4 : Alléger les obligations des trois principaux seuils 11 (salarié.e.s)-50-250 en les translatant d'un niveau.

Le Rapport préconise d'élever les seuils au-delà desquels certaines mesures sont mises en place, ce qui aurait pour effet la dégradation des droits dans toutes les entreprises de moins de 250 salarié-es, et même au-delà, puisqu'un seuil à 1000 salarié-es est préconisé !

Les mesures dégradées sont les suivantes :

-Les obligations en matière d'emploi de travailleurs handicapés (actuellement à partir de 11 salarié.e.s).
-La mise en place d'un dispositif de lanceur d'alerte ou l'établissement d'une BDESE : seuil à passer de 50 à 250 !

-Le bénéfice d'un « CSE à attributions économiques renforcées » (budget AEP, expertises, personnalité juridique et consultations obligatoires) : seuil à passer de 50 à 250 ! Cette mesure est une des plus dangereuses, car elle vise à supprimer presque tous les pouvoirs et moyens des Représentants Syndicaux dans les entreprises de moins de 250 salarié.e.s !

-Des critères renforcés pour la définition des licenciements pour motif économique, la présence d'un infirmier dans les établissements, le renforcement des indicateurs dans la BDESE : seuil à passer de 250 à 1000 !

Proposition 10 : Réduire les délais de contentieux et notamment prud'hommaux.

Les délais de recours prud'hommaux fondés sur la rupture du contrat de travail devraient être réduits de 1 an à 6 mois ! Les rédacteurs le justifient en mentionnant la moyenne de 2 mois dans l'OCDE.

Non content d'avoir plafonné les indemnités prud'hommales pour licenciement abusif, le gouvernement s'apprêterait ainsi à réduire le délai de prescription de l'action en justice pour les salarié-es !

Encore une grave menace de régression du Droit du Travail, qu'il va falloir combattre pied à pied !

Culture

Film

« **Perdre sa vie à la gagner : 2023 la réalité de la mort au travail** »



C'est le titre du film d'Elisa Bonnet et Joséphine Plat, film que l'on peut voir sur la chaîne Youtube de la CGT <https://youtu.be/0HbIsrw2yxE>

C'est aussi l'intitulé de la projection- débat qui a eu lieu le 23 janvier dernier à la salle du CCN à Montreuil.

Les chiffres sont éloquentes :

- la réalité du travail en France, c'est 2 morts par jour, tous secteurs confondus.
- 80 % des travailleurs du secteur du BTP n'arrivent pas à la retraite.
- Entre 2017 et 2019, les accidents du travail ont augmenté de 33 %.

Ceci s'explique notamment par la suppression des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en 2017. La rentabilité, le non-respect des obligations de sécurité de l'employeur, la suppression des 4 critères de pénibilité, le manque d'agent.es à l'Inspection du Travail et à la Médecine du Travail contribuent fortement à ces chiffres.

Le débat a commencé par le témoignage poignant de Caroline Dilly dont le fils de 22ans, zingueur, est mort au travail. Après un tel drame, les pensées vont souvent aux parents, mais il ne faut pas oublier les frères et sœurs, les collègues, les témoins. Les procédures sont très longues. Caroline Dilly est co-présidente du « Collectif Famille : Stop à la mort au travail », créé en novembre 2022, qui concerne 42 familles dont la plus jeune victime a 14 ans (un élève en stage d'observation).

La Charte Sociale Paris 2024 a permis de renforcer la prévention contre les accidents du travail lors de la préparation des JO. Comme le précisait Bernard Thibault, ancien secrétaire de la CGT et membre du Comité d'Organisation des JO, lors de cette projection- débat, les 2 priorités pour les chantiers des JO étaient : la sécurité et le travail illégal. Avec, pour la première fois dans l'histoire des Jeux, une reconnaissance et une implication des organisations syndicales dont la CGT. Aussi peut-on constater qu'il y a eu 4 fois moins d'accidents sur les chantiers des JO que sur les autres chantiers.

La CGT revendique :

- La limitation des niveaux de sous-traitance
- La création du délit spécifique d'homicide volontaire pour l'employeur (parfois récidiviste)
- Le départ anticipé pour pénibilité à la retraite à 55 ans
- Des sanctions dissuasives pour l'employeur et la réelle mise en place des Document Unique de l'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le 28 Avril est la Journée Internationale de la Santé au Travail.

La CGT doit s'en emparer. Nous sommes tous et toutes concernées.

Culture



Films

Il reste encore demain

Ce film fait tragiquement écho au féminicide de Giulia Cecchettin, qui a secoué l'Italie en novembre 2023. Après son assassinat à coups de couteau par son ancien compagnon, la famille de Giulia est parvenue à ouvrir, pour la première fois dans la société italienne, un débat sur les causes systémiques des féminicides et, plus largement, sur le patriarcat. Ce fait tragique peut expliquer les millions d'entrées enregistrées dans ce pays transalpin.

Synopsis : Mariée à Ivano, Delia, mère de trois enfants, vit à Rome dans la seconde moitié des années 40. La ville est alors partagée entre l'espoir né de la Libération et les difficultés matérielles engendrées par la guerre qui vient à peine de s'achever. Face à son mari autoritaire et violent, Delia ne trouve du réconfort qu'auprès de son amie Marisa avec qui elle partage des moments de légèreté et des confidences intimes. Leur routine morose prend fin au printemps, lorsque toute la famille en émoi s'apprête à célébrer les fiançailles imminentes de leur fille aînée, Marcella. Mais l'arrivée d'une lettre mystérieuse va tout bouleverser et pousser Delia à trouver le courage d'imaginer un avenir meilleur, et pas seulement pour elle-même.



Le Consentement

Tiré du récit autobiographique et éponyme de Vanessa Springora, ce film retrace une histoire vraie. Le livre publié il y a trois ans, le récit de sa relation sous emprise, à seulement 14 ans, avec l'écrivain Gabriel Matzneff, 50 ans à l'époque, a rencontré un puissant écho dans la société. Publié en janvier 2020, son récit, qui a mis en lumière les violences sexuelles sur mineurs, a été un grand succès en librairie avec 325 000 exemplaires vendus, poches et compte des traductions dans une trentaine de pays. Le livre a surtout bouleversé la société et a participé à un changement des mentalités

Synopsis : Paris, 1985. Vanessa a treize ans lorsqu'elle rencontre Gabriel Matzneff, écrivain quinquagénaire de renom. La jeune adolescente devient l'amante et la muse de cet homme célébré par le monde culturel et politique. Se perdant dans leur relation, elle subit de plus en plus violemment l'emprise destructrice que ce prédateur exerce sur elle.



Culture

Livres

Travailleur·e·s faites vos jeux ! Jean-Louis DAVOUST

Les scandales à répétition qui entourent l'organisation des méga-événements sportifs, et notamment les Jeux olympiques, montrent que ceux-ci sont loin d'être en apesanteur sociale et politique comme certains voudraient le laisser penser. Conditions d'attribution opaques, dérapage des coûts aux dépens de la collectivité tandis que les juteux profits sont privatisés, installations laissées à l'abandon sitôt la compétition refermée et l'on en passe.

On pourrait ajouter les mouvements de boycott pour des motifs diplomatiques divers ou encore l'exclusion d'athlètes ayant osé arborer un symbole à connotation politique. Mais il est un autre sujet qui jusqu'à récemment n'attirait guère l'attention : le sort des milliers de travailleuses et travailleurs impliqués dans l'organisation des Jeux. Or, des ouvriers employés à la construction des infrastructures nécessaires à la compétition aux escouades de volontaires mobilisés pour assurer diverses tâches aussi invisibles qu'indispensables, en passant par les agents chargés d'assurer une sécurité dont ils ne bénéficient pas eux-mêmes et les athlètes dont l'activité peine encore à être reconnue comme un vrai travail, les Jeux olympiques et paralympiques constituent un monde du travail à part entière avec ses propres enjeux.

Enfin quel héritage un tel événement laissera t'il au bénéfice des populations jusqu'à la gouvernance du sport ?



Dans les coulisses des JO : Mon engagement pour des jeux socialement exemplaires - Par Bernard Thibault

Concilier le sport et le progrès social. Quelle drôle d'idée !

Peut-on imaginer que des grands événements sportifs, sous la pression d'une marchandisation croissante, puissent porter un idéal de paix et de justice sociale ? C'est le pari un peu fou lancé par Bernard Thibault à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. L'objectif ? Que toutes les personnes qui rendent possible cet événement mondial travaillent dans des conditions dignes et respectueuses de leurs droits. Ce livre raconte l'histoire mouvementée et les coulisses d'une première mondiale : la charte sociale des Jeux olympiques. Sur le principe, tout le monde est d'accord, mais dans la pratique...

Bon à savoir : l'intégralité des droits d'auteur de ce livre est versée au Secours populaire afin que des jeunes des quartiers populaires puissent assister à des épreuves des Jeux de Paris et développer leur pratique du sport.

A vos agendas !



25 avril : CE extraordinaire préparation Congrès

30 avril : Journée d'étude :
lutter contre les idées d'extrême droite

14 mai : CE UD

22 mai : réunion des Unions
Locales du Département 92

11 juin : CE UD

2 juillet : Collectif d'été (lieu à définir)

6 août : Collectif d'été (lieu à définir)

5 septembre : Assemblée Générale de
rentrée de l'UD 92 (plus d'info à venir)

17 septembre : CE UD

Les 12, 13 et 14 mars 2025 : Congrès de l'Union Départementale CGT 92

Vous recevrez les informations pratiques sur l'organisation des réunions et plus particulièrement pour le Congrès, par le biais de flash Infos. Si vous ne recevez pas nos publications mails, merci de nous le faire savoir à : contact@ud-cgt92.fr ; nous vous rajouterons à notre mailing-list.

Syndiquez-vous !

La CGT a vocation de défendre les intérêts individuels et collectifs des salarié·es. Dans un contexte de recherche de "réduction du coût du travail", nous constatons que nous n'avons pas les mêmes intérêts que nos employeurs. Nous pensons que si nous prenons nos affaires en main, nous pouvons faire changer les choses. Dans beaucoup de services ou d'entreprises, l'action collective a permis des avancées en matière de salaires, de conditions de travail, de lutte contre la précarité... Force est de constater que plus les syndiqué·es sont nombreux·ses, plus l'ensemble des préoccupations sont embrassées par le syndicat, c'est-à-dire les syndiqué·es pris·es collectivement. L'adhésion à une organisation syndicale est une démarche individuelle et confidentielle. La CGT ne communique ni ne transmet les informations de ses adhérent·es.

AUGMENTER NOS SALAIRES, PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE

**Pour gagner la retraite à 60 ans et une revalorisation des salaires et pensions maintenant
QUEL-LES QUE SOIENT VOTRE LIEU DE TRAVAIL, VOTRE CATÉGORIE
PROFESSIONNELLE, C'EST LE MOMENT D'AGIR.**



Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____

Bulletin à remplir ou à recopier sur papier libre et à adresser
à l'Union Départementale CGT des Hauts-de-Seine
32-34 avenue des Champs Pierreux - Immeuble la Rotonde
92000 NANTERRE

VERDIR L'INDUSTRIE, À QUEL PRIX ?



Numéro paru en janvier 2024

DOSSIER INDUSTRIE

Respecter nos engagements pour sauver la planète passe par une remise en question du modèle capitaliste et une approche plus durable.

ENQUÊTE RSA

Analyse de la réforme antipauvres qui provoque la colère des associations et des syndicats.

RENCONTRE HUMANITAIRE

« La neutralité n'est pas une posture philosophique, mais un principe d'action. »
Lucile Marbeau, porte-parole du Comité international de la Croix-Rouge.

ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

Prochain numéro spécial consacré au danger que représente l'extrême droite. Parution avril 2024

BULLETIN D'ABONNEMENT LA VIE OUVRIÈRE

À retourner accompagné de votre règlement à : La Vie Ouvrière, Case 600, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tél. : 01 49 88 68 50 - abonnement@nvo.fr

Oui, je m'abonne à la Vie Ouvrière papier et numérique (4 n°/an) + accès nvo.fr

Formule VO : 60 €/an Formule VO SOLIDAIRE : 80 €/an

Syndicat / société (si nécessaire à l'expédition) _____

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

Fédération ou branche professionnelle _____

Tél. _____ Année de naissance _____

Courriel _____

J'accepte de recevoir les offres promotionnelles de l'entreprise de presse La Nouvelle SA La Vie Ouvrière.

Mode de paiement

Chèque de à l'ordre de la Vie Ouvrière n° chèque _____

Banque _____

Prélèvement automatique en : 1 x 60 € 12 x 5 € **SOLIDAIRE** : 1 x 80 €

Mandat de prélèvement SEPA

Merci de remplir et signer l'autorisation de prélèvement ci-dessous et de joindre votre RIB.

Titulaire du compte

Nom _____ Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

IBAN _____

BIC _____

Créancier : Nouvelle SA La Vie Ouvrière 263, rue de Paris, case 600 - 93516 Montreuil Cedex

Identifiant SEPA: FR87ZZ632727

Fait le : _____

Signature _____

Établissement teneur du compte

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

code origine : 01000000

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la Nouvelle SA La Vie Ouvrière à envoyer des instructions à (B) votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Nouvelle SA La Vie Ouvrière. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions prévues dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.



Retrouvez toutes nos formules sur nvo.fr

PAS DE CONQUÊTES
SOCIALES
SANS 
LIBERTÉS
SYNDICALES!



Union Départementale CGT 92
La Rotonde
32-34 avenue des Champs Pierreux - Nanterre
Tel : 01.41.20.91.00
Les lundis, mardis, jeudis - de 9h30 à 16h30
Permanence téléphonique tous les jours



Retrouvez
toutes nos
coordonnées



contact@ud-cgt92.fr

COMITÉ DE RÉDACTION

Delphine Colin - Nelly Coulon - Cédric Mastain - Laurence Mequecin
Elisabeth Ornago - Moïse Ramier - Anne Thiry